

RETOURNER LES SOUMISSIONS A: RETURN BIDS TO:

Réception des sousmissions / Bid Receiving

RCMP / GRC

Services des acquisitions et des marchés c/o Commissionaires, Division F 6101 avenue Dewdney Regina (SK) S4P 3K7

No de télécopieur pour révision des soumissions: (306) 780-5232

APPPEL D'OFFRES INVITATION TO TENDER

Soumission aux: Gendarmerie royale du Canada Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté I Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Tender to: Royal Canadian Mounted Police
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to herein or
attached hereto, the goods, services and construction
listed herein and on any attached sheets at the
price(s) set out therefore.

Commentaries - Comments -

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Vendor/Firm Name and Address

No de télécopieur - Facsimile No.:

No de téléphone - Telephone No.:

sujet-Title RL et rénovation de bureau, Division F, Regina (SK)

No. de l'invitation - Solicitation No.

M5000-6-1909/A

Date

20 Août 2015

No. De Référence du Client - Client Reference No.

N/A

GETS Reference No. - No. de Référence de SEAG PW-15-00697734

L'invitation prend fin - Solicitation Closes À - at 2:00 p.m. Heure normale du centre Le - on 09 Septembre 2015

F.A.B. - F.O.B. Destination

Adresser toutes questions à -Address Enquiries to: Bonny Manz, Agente principale des marchés

No de téléphone - Telephone No (306) 780-3352 N° de FAX - Fax No.: (306) 780-5232

Destinations des biens, services et construction: Destination of Goods, Services, and Construction:

Gendarmerie royale du Canada 6101 avenue Dewdney

Regina (SK) S4P 3K7

Le présent document comporte une exigence relative à la Sécurité du Personnel.

Livraison exigée - Delivery Required:

Douze semaines à partir de la date d'attribution.

Livraison propose - Delivery Offered

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE AU TPSGS

Toutes référence au ministère des Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada (TPSGC) dans les instructions, termes généraux, conditions et clauses, identifiés dans le document d'appel d'offres (DAO) par leur numéro, date et titre, et énoncés dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp), doit être remplacée par le terme "Gendarmerie royale du Canada" (GRC).

CE DOCUMENT CONTIENT-ELLE UNE EXIGENCE DE SÉCURITÉ

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX : R2890D) SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC:

<u>http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp</u> (pour procéder à une recherche, sélectionner "Rechercher dans les CCUA" et inscrire le numéro de référence de la clause dans la case ID)

GARANTIE CONTRACTUELLE

Le montant requis du dépôt de garantie ou d'une lettre de crédit est établi à 20 % du montant du marché, sans montant maximum. Veuillez consulter GC9.2 de R2890D – *Garantie contractuelle*. Veuillez noter que les dépôts de garantie et les lettres de crédit ne sont plus acceptés avec les Cautionnements, main-d'œuvre et matériaux.

CERTIFICATE OF INSURANCE

Toute référence à l'Attestation d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf dans les instructions, termes généraux, conditions et clauses, identifiés dans le document d'appel d'offres (DAO) par leur numéro, date et titre, et énoncés dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf dans les instructions, termes généraux, conditions et clauses, identifiés dans le document d'appel d'offres (DAO) par leur numéro, date et titre, et énoncés dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp), doit être remplacée par le formulaire <a href="https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/pwgsc.gc.ca/

CONDITIONS D'ASSURANCE

Les conditions d'assurance de cet appel d'offres sont modifiées. Consulter les conditions supplémentaires.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite facultative des lieux
IP04	Révision des soumissions
IP05	Résultats de l'appel d'offres
IP06	Fonds insuffisants
IP07	Période de validité des soumissions
IP08	Documents de construction
IP09	Cote de sécurité
IP10	Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2015-07-03)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/rese-fra.jsp (pour procéder a une recherche inscrire R2710T dans la case LD)

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise - approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences en matières d'accès, sécurité pour les entrepreneurs Canadiens
CS02	Limitation de la responsabilité
CS03	Condition d'assurance
CS04	Présentation des soumissions
CS05	Sécurité et santé obligatoire



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

SA07 Garantie de soumission

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet
 SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
 SA03 Offre
 SA04 Période de validité des soumissions
 SA05 Acceptation et contrat
 SA06 Durée des travaux

SA08 Signature

ANNEXE A Les spécifications et dessins.

APPENDICE 1 ATTESTATION D'ASSURANCE – GRC APPENDICE 2 LIST DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVE A LA SÉCURITÉ (LVERS) APPENDICE 3 LISTE DE VÉRIFICATION – LIVRAISON DES SOUMISSIONS



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - (a) Appel d'offres Page 1;
 - (b) Instructions particulières aux soumissionnaires:
 - (c) Instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2014-09-25);
 - (d) Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - (e) Dessins et devis;
 - (f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - (g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp

Le document R2710T (2015-07-03) Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte de la section IG01 – Dispositions relatives à l'intégrité - soumission du document R2710T susmentionné est modifié comme suit:

Supprimer le paragraphe 3 en entier.



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE FACULTATIVE DES LIEUX

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, le 03 septembre 2015 à 10 00 hrs. qui se tiendra Division F, 6101 avenue Dewdney. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

1. Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (306) 780-5232.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en appelant le bureau compétent au numéro de téléphone (306) 780-3352.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

1. Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra



Government	Gouvernement	Solicitation No./No de l'invitation:	M5000-6-1909/A
of Canada	du Canada		

- a) annuler l'appel d'offres; ou
- b) obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c) négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP09 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP09 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ».

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de une (1), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 COTE DE SÉCURITÉ

L'entrepreneur sélectionné DOIT :

a) fournir au représentant de la GRC les renseignements personnels de chaque employé affecté à la correction des lacunes ou aux travaux en lien à la garantie une fois, soit son nom au complet, sa date de naissance, son adresse actuelle et tout autre renseignement demandé. Ces renseignements serviront à l'habilitation de sécurité et il se peut que les employés subissent un relevé dactyloscopique. Ces renseignements doivent être fournis sur demande.



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

 s'assurer que tous les employés affectés à la correction des lacunes ou aux travaux en lien à la garantie possèdent une habilitation de sécurité valide et décernée par la Sécurité ministérielle de la GRC.

IP12 CONFLITS D'INTERETS

- Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les soumissionnaires sont avisés que le Canada peut rejeter une soumission dans les circonstances suivantes:
 - a. le soumissionnaire, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de la demande de soumissions; ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.
 - b. le Canada juge que le soumissionnaire, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande de soumissions qui n'étaient pas à la disposition des autres soumissionnaires et que cela donne ou semble donner au soumissionnaire un avantage indu.
- 2. Le Canada ne considère pas, qu'en soi, l'expérience acquise par un soumissionnaire qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans la demande de soumissions (ou des biens et services semblables) représente un avantage indu en faveur du soumissionnaire ou crée un conflit d'intérêts. Ce soumissionnaire demeure cependant assujetti aux critères énoncés plus hauts.
- 3. Dans le cas où le Canada a l'intention de rejeter une soumission conformément au présent article, l'autorité contractante préviendra le soumissionnaire et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue, avant de prendre une décision définitive. Les soumissionnaires ayant un doute par rapport à une situation particulière devraient contacter l'autorité contractante avant la date de clôture de la demande de soumissions. En soumissionnant, le soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il ne bénéficie d'aucun avantage indu. Le soumissionnaire reconnaît que le Canada est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu.

IP13 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Contrats Canada (Achats et ventes)

https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue

Sanctions économiques canadiennes

Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (form PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des CCUA

http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsqc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

1. Veiller a ce que toutes les personnes travaillant sur le site de corriger les lacunes ou de garantie de faire travaillent, détenir une autorisation de sécurité valide facility 2 émise par la GRC de sécurité du ministère.

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacunes des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - a) en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu de la CG10.1 « Polices d'assurance » de la R2900D, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué dans la R2910D «Conditions d'assurance»;
 - b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise en vertu de la CG10.1 « Polices d'assurance » de la R2900D, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5 000 000 \$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20 000 000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

- 3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.



Government	Gouvernement	Solicitation No./No de l'invitation:	M5000-6-1909/A
of Canada	du Canada		

5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire ci-joint.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.



Government	Gouvernement	Solicitation No./No de l'invitation:	M5000-6-1909/A
of Canada	du Canada		

CS04 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

- 1. An plus R2710T Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission ; IG09 Livraison des soumissions ;
- 2. Les copies de page de couverture des amendement(s) à inclure avec la soumission, dûment signé ou paraphé, en guise d'accusé réception.

CS05 SECURITE ET SANTE OBLIGATOIRE

POUR LE TRAVAIL EN ALBERTA

1. EMPLOYEUR/ENTREPRENEUR

- 1.1. L'entrepreneur doit, aux fins de la Loi sur la sécurité et de règlements, de l'Alberta et pendant toute la durée des travaux du contrat:
 - 1.1.1. la Loi comme l'employeur, lorsqu'il n'y a qu'un seul employeur sur le lieu de travail, conformément a l'autorité ayant juridiction;
 - 1.1.2. accepter le rôle de l'entrepreneur/Principal entrepreneur/constructeur, ou il ya a deux ou plus d'employeurs participant a travaillent en même temps et espace dans le lieu de travail, conformément a l'autorité ayant juridiction; et
 - 1.1.3.. d'accord, dans le cas de deux ou plusieurs entrepreneurs travaillant dans le même temps et l'espace sur le chantier, sans limiter la CG3 – exécution et contrôle de travaux GC 3.7, a l'ordre de gestionnaires de projet * a:
 - 1.1.3.1. Supposons, comme l'entrepreneur Principal, la responsabilité pour le Canada and autres entrepreneurs; ou
 - 1.1.3.2. accepter qu'autre fournisseur du Canada se contractant Principal et conforme a celui de l'entrepreneur Site particulières d'hygiène et de sécurité Plan.



^{* &}quot;définition de l'ordre" : après l'attribution du contrat, entrepreneur est commande par un ordre de modification

Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

2. PROGRAMME DE SECURITE ET DE LA COMMISSION D'INDEMINISATION DES TRAVAILLEURS

- 2.1. Le soumissionnaire recommande doit fournir a l'autorité contractante, avant l'attribution du contrat:
 - 2.1.1. Un Conseil d'administration les réclamations des travailleurs Sommaire des couts Saskatchewan
 - 2.1.2. Une lettre de la *Workers* Compensation Board de bonne réputation, annonce également couvert, administrateurs, directeurs, titulaires ou partenaires qui sera ou seront ou qui sont prévues pour être présent sure les lieux de travail; et
 - 2.1.3. Un certificat de reconnaissance (COR) ou enregistre a sécurité Plan (RSP) acceptable pour l'autorité ayant juridiction (AHJ). Un programme tel que requis par les provinciaux respectif Occupational Health and Safety Act et la sante et politique de sécurité sera acceptables en remplacement d'un COR ou le RER.
- 2.2 Le soumissionnaire recommande tous les documents ci-dessus doit remettre a l'autorité contractant avant la date indiquée (généralement 3-5 jours après notification) ou par l'autorité contractante. Le non-respect entrainera une rupture de promesse ou a la disqualification du projet, date a laquelle l'autorité contractante sera libre d'aborder el prochain plus bas soumissionnaire sensible/une autre.

3. PERMIS, DE NOTIFICATIONS ET DE PLAN DE SECURITE

- 3.1 L'entrepreneur doit fournir au directeur de projet:
 - 3.1.1. avant de la réunion avant la construction, une transmission et une copie du formulaire de Notification préalable du projet, contenu dans ce document, envoye a l'autorité ayant juridiction (AHJ), a moins que cette exigence est levee par le gestionnaire de projet; et
 - 3.1.2. préalablement a l'ouverture des travaux et sans limiter les termes des instructions générales aux soumissionnaires article IG 14 et CG4 – protection mesuré GC 4.2
 - 3.1.2.1. les copies de tous les autre nécessaire permet, notifications et documents connexes comme demande dans le cadre de travail/spécifications et/ou (AHJ); et
 - 3.1.2.2. un site spécifique de santé et Plan de sécurité qui soit acceptable pour l'AHJ, a moins que cette exigence est levée par le gestionnaire de projet.



Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-6-1909/A of Canada du Canada

NOTIFICATION PREALABLE DES PROJETS DE CONSTRUCTION

A l'autorité du travail provincial:: Ce préavis est de vous informer que nous, l'entrepreneur cotée, va entreprendre un projet de Construction fédéraux au sein de votre juridiction pour lesquels nous sommes désigne l'entrepreneur Principal/premier/général et que nous serons de la partie responsable de al coordination générale de la sécurité sur le chantier.				
Une réunion avant la construction représentant de l'autorité provinci seront examine lors de cette réun	ale/territoriale a	a assister a cette	rencontre est prolongée. Le Plar	de sécurité spécifique du Site
Date:			Numéro de dossier :	
Montant du marche:			Numéro du projet:	
Entreprises et des nom de l'emple (MB) (QC) (NF) (NT et borne); En				oloyeur/Principal entrepreneur
Addresse postale:			<u>Téléphone:</u> <u>Numéro de Fax</u> <u>Nom du contact:</u>	
DÉTAILS DU PROJET				
Emplacement du projet				
Nature du travail/proces	ssus entrepris			
Nom du Site surintendant				
Numéro de contact pour le	e surintendant			
Date de début du p	rojet a estimé			
Durée estimativ	ve des projets			
Nombre de travailleurs deva	nt étre utilisés			
LISTE DES SOUS-TRAITANTS	S D'ÉTRE EM	IPLOYÉ (UTILI	SER L'ESPACE SUPPLEME	NTAIRE SI NECESSAIRE)
Nom de l'entreprise		Adresse entreprise		
INFORMATIONS SUR LE PROPRIÉTAIRE				
Maitre d'ouvrage:			Gendarmerie royale du Canada	
Propriétaries représentant:				
Numéro de Contact représentant propriétaire:				



Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-6-1909/A of Canada du Canada

Activités dangereuses règlementées

Il s'agit d'une notification a l'autorité de travail provinciaux/territoriaux des activités dangereuses règlementées qui seront entreprises au cours du projet par l'entrepreneur de premier/Principal ou constructeur ou des sous-traitants. Cette liste n'est peut-être pas inclusive et peut-être être modifiée de temps a autre.

Note au premier/Principal entrepreneur ou le constructeur:

Toute activité règlementée dangereux dont la liste figure doit également avoir des éléments inclus dans le Site spécifique sécurité Plan liste procédures de travail pour ces activités.

Case a cocher pour les activités a réaliser et fournir estime que la durée des activités dans les heures/jours.

Verifier	Activité	Estimation de la durée
	Travaillant en ou avec fraises/Excavation/Tunnels	
	Utilisation des échafaudages/échafaudages volants	
	Travaillant a partir des hauteurs nécessitant des systèmes de protection automne	
	Opérations de la grue	
	Travail en espaces confinés	
	Dynamitage et/ou de l'utilisation d'explosifs	
	Et ou l'exposition a haute tension électrique	
	Travail a chaud	
	Démolition	
	Utilisation des structures temporaires, escaliers, rampes ou atterrissages et construits des échelles	
	Utilisation de l'équipement lourd qui peuvent ou nécessitent pas de contrôle de la circulation	
	Travail sur ou près de l'eau	
	Travaillant avec des substances dangereuses/réglementes produits *	
	Travailler avec aux dispositifs émettant des radiations	
	Travail avec ou l'exposition a l'amiante, PCB ou le plomb	

veuillez irialquer	toute autre activité re	giernentee dangereus	se, qui n'est pas repe	nonees, ci-dessous:	



^{*} Si le travail doit se produire dans un espace occupé, une rénovation ou un aménagement bail, la Prime/Principal entrepreneur ou le constructeur est tenu de fournir des copies des fiches signalétiques pour tous les produits contrôles pour le représentant du propriétaire et de maintenir des copies sur le site.

Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

DISTRIBUTION

La Prime/Principal entrepreneur ou le constructeur est charge d'assurer la distribution correcte de ce formulaire et doit fournir la prévue que le formulaire a été envoyé a l'administration du travail. Activités de travail ne peut pas commencer jusqu' a ce que cette preuve a été apportée. La preuve peut être par la réception du courrier recommande, ou en fournissant une copie d'un avis de transmission de télécopie, ou tout autre moyen fournissant l'indication que l'administration du travail a recu ce document :

Original: a travail autorité compétente provincial/territoriale

Copies a: chef de projet de la GRC

Une copie de ce formulaire doit être affiche sure le site du projet avant le début des travaux.

.....

REMARQUE:

S'il vous plait, ne comprennent pas toutes les formes qui comprennent le personnel 3e partie des informations tells que les noms de la les employée de l'entrepreneur et leurs informations sur les revendications connexes.

LES CONTACTS DE L'AUTORITÉ DU TRAVAIL

Les contacts ci-dessous représentent l'autorité du travail dans les différentes juridictions. Ils ne sont pas des représentants de l'indemnisation des travailleurs. Ne contactez pas le peuple mentionne ci-dessous pour les questions relatives a la CAT ou dégagements CAT. Ces requetés doivent viser spécifiquement a la CAT, et ou la CAT a un emploi et la rémunération de composant, CAT questions doivent etre axes sur les sections des Services de Compensation/employeur.

Saskatchewan Labour Occupational Health and Safety Division 6th Floor, 1870 Albert Street Regina, SK S3P 3V7 ATTN: Executive Director

Telephone: (306) 787-4481 Facsimile: (306) 787-2208



Government	Gouvernement	Solicitation No./No de l'invitation:	M5000-6-1909/A
of Canada	du Canada		

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
 - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c) Dessins et devis:
 - d) Conditions générales et clauses:

Conditions generales of sladses.				
CG1	Dispositions générales	R2810D	(2015-07-03);	
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2015-02-25);	
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);	
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);	
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2015-02-25);	
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);	
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);	
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2015-04-01);	
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);	
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);	
Conditions supplémentaires;				

Coûts admissibles pour les modifications de contrat R2950D (2015-02-25);

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

- Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, recue avant l'heure et la e) date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant f) l'acceptation de la soumission; et
- Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions g) générales.

R2810D (2015-07-03), Dispositions générales – Services de construction s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte de la section G1.20 Disposition relatives à l'intégrité – contrat du document R2810D susmentionné est modifié comme suit:

Supprimer le paragraphe 2 en entier.

- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont 2) reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp
- 3) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web: http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes travail/contrats/echelle/index.shtml.
- 4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.



Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Les travaux prévus en vertu de ce contrat comprennent, sans toutefois y être limités: Fournir les pièces, la main-d'œuvre, les matériaux, les outils, l'équipement, le transport et la supervision nécessaires au provision to update 110m2 office space, providing electrical/mechanical updates, creation of a LAN room, and associated cable tray work,, comme décrit dans les spécifications et les dessins, et de tout amendement s'y rapportant

SA02	NOM COMME	RCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE
	Nom:	
	Adresse:	
	Téléphone:	
	Télécopieur:	
	NEA:	
	Courriel:	
SA03	OFFRE	
		naire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter les travaux du proje essus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la
		\$ excluant la TPS/TVH.
		(exprimé en chiffres)

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.



Government Gouvernement Solicitation No./No de l'invitation: M5000-6-1909/A of Canada du Canada SA06 **DURÉE DES TRAVAUX** L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les 12 semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre. **SA07 GARANTIE DE SOUMISSION** Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 -Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission **SA08 SIGNATURE** Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Date



Signature

Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

ANNEXE A LES SPÉCIFICATIONS ET DESSINS

Spécifications, 263 de les pages, titre "LAN AND OFFICE RENOVATION" joints séparément

Dessins, 10 pages, joints séparément : Architectural - A1.0 and A1.1 Mechanical - M1.0 Electrical - E1.0, E1.1, E1.2, E1.3, E1.4, E2.1, E3.1





APPENDICE 1 – ATTESTATION D'ASSURANCE – GRC

(À être completé par l'Assureur)

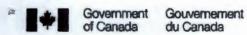
Royal Canadian Mounted Police Gendamerie royale du Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Description et emplacement des travaux			N° de contrat.	
			N° de projet	
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
Assuré additionnel				
Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée	par la Gendarmerie royale du Canada (GRC			

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet	Date d'expiration		Plafonds de garantie	
(Exigé lorsque coché)		J/M/A	J/M/A			
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/excéd.				Par sinistre	Global général annuel \$	Global - Risque après travaux \$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
Responsabilité pollution des entreprises				\$	Par incident Par événement	Global \$
Responsabilité maritime				\$		
Responsabilité					Par incident	Global \$

aérienne				\$	Par événement						
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.											
Nom de la personne autorisée à sign	ner au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, a	gent, courtier)		Nui	méro de Téléphone						
Signature				Da	te J/M/A						



56	RCL#2015-1115935
	Security Classification / Classification de sécurité

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

PART A - CONTRACT INFORMATION PARTI I. Originating Government Department or Organ	ization /		2. Branch or Directorate / Direction gé								
Ministère ou organisme gouvernemental d'ori	gine RCMP		F Division Asset Man								
a) Subcontract Number / Numéro du contrat d	e sous-traitance	3. b) Name and Ad	o) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant								
. Brief Description of Work / Brève description of	du travail	1									
Blanket SRCL for the fiscal year 2015/2016 for mis- replacement, plumbing, HVAC and electrical repair roofing, siding. Locations include F Div HQ, Forest	s, parking lot repairs, land	scaping, window and do	na (excluding Depot): work to incl or repairs, bathroom & kitchen rep	ude but not limited to: painting, floorin airs / renovations, minor office renval	ng itions,						
i. a) Will the supplier require access to Controlle Le fournisseur aura-t-il accès à des marche				√ No Non	Ye						
5. b) Will the supplier require access to unclassif Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données sur le contrôle des données techniques?				▼ Non L	Ye						
i. Indicate the type of access required / Indique	r le type d'accès requis										
6. a) Will the supplier and its employees require Le fournisseur ains! que les employés auro (Specify the level of access using the chart (Préciser le niveau d'accès en utilisant le ta	nt-lis accès à des rens in Question 7. c) ableau qui se trouve à l	eignements ou à des la question 7. c)	biens PROTÉGÉS et/ou CLA		Ye						
5. b) Will the supplier and its employees (e.g. ck PROTECTED and/or CLASSIFIED informa Le fournisseur et ses employés (p. ex. nett à des renseignements ou à des biens PRO	tion or assets is permit byeurs, personnel d'en TÉGÉS et/ou CLASSII	tted. Itretien) auront-ils acc FIÉS n'est pas autoris	ès à des zones d'accès restre	Non V	Ot Ot						
 c) Is this a commercial courier or delivery requestions. S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de il 	vraison commerciale s	sans entreposage de		✓ No Non] Ye						
7. a) Indicate the type of information that the sup	oplier will be required to	access / Indiquer le	type d'information auquel le fe	ournisseur devra avoir accès							
Canada 🗸	NA'	TO/OTAN	Fo	reign / Étranger							
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives	à la diffusion										
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO count Tous les pays d		restrictions triction relative								
Not releasable A ne pas diffuser											
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Restricted to: / Specify country	Limité à : (ies): / Préciser le(s) (1	o: / Limité à : intry(les): / Préciser le(s) pays :							
7. c) Level of information / Niveau d'Information											
PROTECTED A	NATO UNCLAS		PROTECTI	31							
PROTÉGÉ A	NATO NON CL		PROTÉGÉ								
PROTECTED B	NATO RESTRI		PROTECTI								
PROTÉGÉ B		ION RESTREINTE	PROTÉGÉ								
PROTECTED C	NATO CONFID		PROTECTI								
PROTÉGÉ C	NATO CONFID		PROTÉGÉ	The same of the sa							
CONFIDENTIAL	NATO SECRE		CONFIDEN								
CONFIDENTIEL	NATO SECRE		CONFIDEN	IIIEL L							
SECRET	COSMIC TOP		SECRET								
SECRET	COSMIC TRÈS	SECRET	SECRET								
TOP SECRET			TOP SECR	1 11							
TRÈS SECRET			TRÈS SEC								
TOP SECRET (SIGINT)			TOP SECR	RET (SIGINT)							
TOP SECRET (SIGNAT)				RET (SIGINT)							

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä



Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité

	inued) / PARTIE A (suite)	
Le fournisse If Yes, indic	plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? eur aura-t-ll accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? ate the level of sensitivity: native, indiquer le niveau de sensibilité:	Non Yes Oui
	plier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?	/ No Yes
	eur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	Non Oui
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Number / Numéro du document :	
PART B - PER	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
10. a) Personn	el security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
	RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRÈS SEC	
		OP SECRET RÈS SECRET
V	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	
	Special comments: Commentaires spéciaux : Facility Access with escort (FA2)	
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être	fourni.
	screened personnel be used for portions of the work?	/ No Yes
	connel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	Non Oui
	vill unscreened personnel be escorted? Iffirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	Non Oui
DART C SA	FEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
	The bound is a decrease and the appropriate of the site of	No Yes
11. a) Will the	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or assets?	Non Oui
Le four CLASS	nisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	
11. b) Will the	supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?	No Yes
Le foun	nisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	Non Oui
PRODUCTION	NO	
occur a	production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? allations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ LASSIFIÉ?	No Yes Non Oui
INFORMATI	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
	supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	No Yes
Le four	tion or data? nisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systémes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des nements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	
11. e) Will the	re be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? era-t-on d'un lien électronique entre le systéme informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence	No Non Ves Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä

4.	Government
	of Canada

Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat	
Security Classification / Classification de sécurité	

ART C - (continue	d) L	DAR	TIE	C (suita)												
For users comple site(s) or premise	ting				e the sum	mary cha	rt below to in	dicate the cat	egory(ies)) and leve	l(s) o	fsafe	gua	rding required	at the su	pplier's
Les utilisateurs q	ui re							le tableau réd	apitulatif	ci-dessou	s pou	ır ind	ique	r, pour cha qu	e catégori	e, les
niveaux de sauve	gar	de re	equis	aux installati	ons du foi	ırnisseur.										
For users comple Dans le cas des u																aisios
dans le tableau re				ai rompilatorii							рісо	cucii	ics s	on accoman	quement a	alsics
					51	MMAKT	CHART /	TABLEAU F	RECAPIT	JLAIIF						
Category		TEÇT			ASSIFIED			NATO			Τ		_	COMSEC		
Catégorie	PR	OTÉC)E	CI	LASSIFIÉ	Top	NATO	NATO	TNATO	COSMIC	Do	OTECT				TOP
	A	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET	RESTRICTED	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP		ROTÉG		CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRÉS SECRET	A	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production											\perp					
IT Media / Support T!																
IT Link / Lien électronique																
40 -> 1- 45	4.	- 5 41				- CDOL II	DOTECTED		CILILDO							□ Vaa
 a) Is the description 	du	rot ti	ne w Iil vis	ork contained sé par la prése	within this ente LVEF	S SRCL P	e de nature P	ROTÉGÉE el	Ou CLAS	SIFIÉE?				l	✓ Non	Yes
if Yes, classif	v th	is fo	rm l	hy annotatino	the top:	and botto	om in the are	a entitled "S	ecurity C	lassificat	ion"					
Dans l'affirma	ative	, cla	isan	fler le présen	t formula	ire en inc	liquant le ni	veau de sécu	rité dans	la case i	ntitul	ée				
« Classification	on c	le sé	cur	ite » au naut (et au Das	au tomi	ulaire.									
12. b) Will the docu La documenta															✓ Non	Yes Oui
If Yes, classif attachments (Dans l'affirma « Classification des pièces jo	(e.g ativo	. SE(e, cla le sé	CRE	T with Attach fier ie présen	nments). t formula	ire en inc	liquant le ni	veau de sécu	rité dans	la case i	ntitul	ée				

Gouvernement du Canada

Solicitation No./No de l'invitation:

M5000-6-1909/A

APPENDICE 3 LISTE DE VÉRIFICATION – LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Livraison d'une soumission, en vertu de R2710T, Gl09 et SC04 :

Page de couverture de l'appel d'offres : remplie et signée

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTION: rempli et signé

Page de couverture des amendements : signée ou paraphée

□ Cautionnement de soumission

□ À l'extérieur de l'enveloppe Numéro d'appel d'offres,

soumissionnaire, adresse de l'expéditeur, date et heure de

clôture de l'invitation

Envoyer les soumissions à l'adresse ci-dessous, avant ou à la date et l'heure de clôture de l'invitation :

GRC

Services des acquisitions et des marchés c/o Commissionaires, Division F 6101 avenue Dewdney Regina (SK) S4P 3K7

